

Aménagements cyclables et piétons de transition : quelles évolutions ? quelles difficultés ? quelle pérennisation ?

**Le Club des villes et territoires cyclables a lancé une grande
enquête de suivi de l'évolution de ces aménagements auprès
des collectivités territoriales**

A Paris, le 23 juillet 2020 – Le Club des villes et territoires cyclables a lancé une enquête de « suivi qualitatif de la dynamique des aménagements cyclables et piétons de transition ». Confiée au groupement d'expert Solcy Marrec Le Villain, cette étude a pour objectif de comprendre l'évolution de ces aménagements de transition, afin d'accompagner au mieux les collectivités, de comprendre leurs difficultés dans cette démarche, et de soutenir la pérennisation de cette dynamique. Cette étude menée en 3 temps auprès de 137 collectivités (une 1^{ère} phase en été, suivie de deux autres phases à l'automne) délivre donc aujourd'hui ses 1^{ers} résultats et enseignements, dressant un 1^{er} état des lieux de la mise en place des aménagements cyclables et piétons de transition par les collectivités territoriales françaises :

➤ **Une dynamique à l'œuvre dans des territoires diversifiés**

Plus de 100 collectivités sont actuellement engagées dans la dynamique des aménagements de transition. La plupart des projets se situent encore au stade de l'étude ou sont en cours de déploiement. Si la majorité des projets sont plutôt urbains, près d'1/3 des territoires ayant un projet d'aménagement de transition se situent en zone peu dense.

➤ **Une dynamique aux effets durables :**

Près de ¾ des collectivités répondantes envisagent de pérenniser au moins une partie des aménagements réalisés, tandis que 1/3 des collectivités ont réalisé directement des aménagements durables. Parmi les collectivités ayant créé des aménagements de transition, une dizaine seulement a procédé à des ajustements ou des suppressions d'aménagements.

➤ **Les bandes cyclables privilégiées**

Les bandes cyclables ont été l'aménagement privilégié, mais le choix de combiner pistes cyclables et apaisement du trafic est corrélé à une meilleure efficacité perçue.

➤ **Pour mettre en place des aménagements de transition, les collectivités ont dû s'adapter aux contraintes administratives et politiques, spécifiques ou non à cette crise sanitaire.**

Le contexte d'entre-deux tour des élections municipales a fortement compliqué la prise de décision. Les difficultés financières et techniques ont été, par ailleurs, plus vives dans les territoires à dominante rurale que dans les territoires plus urbains.

➤ **Un accompagnement financier et technique à développer.**

L'étude met également en exergue la nécessité de développer des formations à l'urbanisme cyclable pour les techniciens et les élus, mais également de simplifier l'accès à l'information sur les aides financières.

➤ **Une accélération de la politique cyclable dans les territoires et notamment grâce à l'appui des aménagements cyclables,** montrant encore une fois la pertinence de la solution vélo face aux crises sociétales. 75% des collectivités répondantes estiment que la période a accéléré leur politique cyclable.

Retrouvez l'intégralité de cette Phase 1 de l'étude [sous ce lien](#)

Pour toute demande d'interview et d'informations, merci de contacter l'Agence LEON :

Marianne Felce-Dachez / marianne@agence-leon.fr

06 07 15 28 42

Le **Club des villes et territoires cyclables**, lancé par 10 villes en 1989, rassemble aujourd'hui plus de 2200 communes et 42 membres associés (associations, organismes...). Le Club travaille en lien avec les acteurs associatifs, industriels et économiques pour une vraie politique vélo nationale. Il a lancé et anime le Club des élus nationaux pour le vélo depuis 2012 qui rassemble aujourd'hui une centaine de sénateurs et députés de toutes tendances politiques. Il a initié la Plateforme du vélo et des mobilités actives en 2015 qui rassemble les acteurs de l'écosystème vélo (industriels, sociétés de services, chercheurs, bureaux d'études, start up...).

www.villes-cyclables.org

Contact presse - Agence LEON

Marianne FELCE-DACHEZ / Amandine TAUZIN

marianne@agence-leon.fr / amandine@agence-leon.fr

06 07 15 28 42